

Réf. : PM/15018978

Lausanne, le 30 septembre 2015

Dérogations à l'interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool – Autorisation des courses de vitesse en circuit effectuées avec des voitures électriques – Relèvement de la limitation de puissance pour les permis de catégorie « A limitée » (catégorie A2 de l'UE)

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie de l'associer à cette procédure de consultation et de lui permettre de donner ses observations dans le cadre de l'objet mentionné en titre.

Après examen du dossier, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a répondu aux questions relatives à cette audition fédérale et le questionnaire vous est remis en annexe.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe mentionnée

Copies

- SAN
- Police cantonale
- DGMR
- ECA
- SG-DECS
- OAE